

Bonjour à tous,

Vous avez été admis.e dans en Master 1 Ingénierie de la santé à la Faculté de Médecine/Pharmacie de l'Université Grenoble Alpes.

Pour les étudiants.es ayant confirmé leur venue, vous devez impérativement effectuer votre inscription administrative en ligne :

- Pour les Primo (hors UGA) : entre le 02 Juillet et le 17 juillet 2026
- Pour les réinscriptions (étudiants UGA) : entre le 02 juillet et le 17 juillet 2026 et du 20 août au 01 septembre 2026.

**ATTENTION POUR LES ETUDIANTS UGA : Seuls les étudiants.es admis.es en session 1 pourront s'inscrire. Ceux en attente de résultats (session 2...) s'inscriront par internet une fois les résultats obtenus.**

Si vous ne parvenez pas à vous inscrire (et que vous n'êtes pas en attente de résultats de session 2), merci de contacter la scolarité par mail : [scolaritemasteris@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:scolaritemasteris@univ-grenoble-alpes.fr)

## PROCEDURE D'INSCRIPTION

Les inscriptions se déroulent en 4 étapes :

### I. Première étape :

Faire les démarches concernant la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) en vous connectant sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Lorsque vous vous serez acquitté.e de cette contribution d'un montant de 105 €, un code vous sera donné. Il faudra le saisir au moment de votre inscription administrative, sans ce code vous ne pourrez pas vous inscrire.

### II. Deuxième étape :

Procéder à votre inscription administrative ainsi que le paiement de vos droits sur le site de l'Université Grenoble Alpes. En fonction de votre situation, consultez les pages suivantes :

- [c'est votre première inscription à l'Université Grenoble Alpes -> https://www.univ-grenoble-alpes.fr/formation/admissions/candidater-et-s-inscrire/etape-2-inscription-administrative/etape-2-inscription-administrative-600157.kjsp](https://www.univ-grenoble-alpes.fr/formation/admissions/candidater-et-s-inscrire/etape-2-inscription-administrative/etape-2-inscription-administrative-600157.kjsp)
- [vous êtes déjà inscrit à l'Université Grenoble Alpes -> https://www.univ-grenoble-alpes.fr/formation/admissions/candidater-et-s-inscrire/etape-2-inscription-administrative/inscription-administrative-re-inscription-600403.kjsp?RH=1529672152586](https://www.univ-grenoble-alpes.fr/formation/admissions/candidater-et-s-inscrire/etape-2-inscription-administrative/inscription-administrative-re-inscription-600403.kjsp?RH=1529672152586)

### III. Troisième étape

Dépôt des pièces justificatives sur internet :

Vous devrez déposer vos pièces justificatives nécessaires pour finaliser l'inscription sur internet via ce lien :

<https://pjweb-uga.grenet.fr/pjweb-uga/page/login.jsf>

Ce lien vous sera communiqué à la fin de votre inscription en ligne une fois votre inscription validée par le paiement en carte bancaire. Pour les **Primo**, vous recevrez ce lien **dans les 72h** qui suivent votre IA web par mail.

Pièces qui seront à déposer :

- Carte identité ou passeport,
- Attestation de responsabilité civile couvrant l'année universitaire 2025/2026 au nom de l'étudiant (*attention le document doit contenir la garantie des risques liés à la formation*),
- Pour les étudiants boursiers, photocopie de l'attribution de bourse définitive (elle vous sera transmise dans un délai de 24h après votre inscription),
- Titre d'accès à la formation (attestation de réussite de licence ou niveau équivalent, relevé de notes d'année)
- Photo d'identité pour les Primo ( en format jpeg ou jpg)
- Pour les étudiants extra-communautaires, document justificatif de l'exonération de frais différenciés
- La charte TP <https://licences-masters-sante.univ-grenoble-alpes.fr/presentation/inscriptions-reinscriptions/> )

### IV. Quatrième étape :

La chaîne d'inscription :

#### 1. **PRIMO :**

Vous pouvez désormais éditer votre carte étudiant en toute autonomie sur la borne située dans le hall du bâtiment IFPS, 175 avenue Centrale, 38400 Saint Martin d'Hères ou dans le hall du bâtiment Jean Roget du secteur santé domaine de la merci 38700 La tronche, et ceci à partir du 15/07/2026. Vous trouverez toutes les explications dans la notice réalisée à cet effet.

#### 2. **REINS :**

- **Vous n'aurez plus de sticker apposé sur la carte étudiante, il faudra éditer votre certificat de scolarité via votre intranet LEO dès que toutes vos pièces justificatives auront été validées.**

---

## PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP

L'UGA s'attache à offrir aux personnes en situation de handicap des conditions d'accueil et d'accompagnement adaptées à leurs besoins et à leurs projets.

Vous trouverez toutes les informations ici : <https://etudiant.univ-grenoble-alpes.fr/votre-situation/etudiant-en-situation-de-handicap/etudiant-en-situation-de-handicap-1397164.kjsp>

---

Nous restons à votre disposition pour toute question.

Pour information, le secrétariat sera fermé du mercredi 23 juillet (au soir) au vendredi 22 août inclus.

Le secrétariat des Masters

